



Conseil d'administration

331^e session, Genève, 26 octobre-9 novembre 2017

GB.331/POL/6

Section de l'élaboration des politiques

Segment de la coopération pour le développement

POL

Date: 5 octobre 2017

Original: anglais

SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés

Objet du document

Le présent document rend compte des progrès réalisés et des activités que le BIT prévoit d'entreprendre dans le cadre de son programme de coopération pour le développement dans les territoires arabes occupés. Il met en évidence les activités que le Bureau mène actuellement pour améliorer la situation des travailleurs et remédier aux principaux problèmes auxquels ils doivent faire face.

Le Conseil d'administration est invité à: a) prendre note des difficultés persistantes des travailleurs palestiniens et de leurs familles et aider le Bureau à continuer de promouvoir l'Agenda du travail décent et la justice sociale dans les territoires arabes occupés; b) prendre note des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'actuel Programme de promotion du travail décent; c) continuer d'appuyer le nouveau Programme de promotion du travail décent (2018-2022) et prendre note de la nécessité de mobiliser des ressources pour contribuer à sa mise en œuvre et à la réalisation de ses objectifs, en ce qui concerne notamment la mise en service de la Caisse palestinienne de sécurité sociale récemment créée (voir les paragraphes 29 à 32).

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes (BR-Etats arabes).

Documents connexes: BIT: *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, rapport du Directeur général (annexe), Conférence internationale du Travail, 106^e session, Genève, 2017.

I. Contexte

1. Le présent document rend compte des progrès réalisés et des activités que le BIT prévoit d'entreprendre dans le cadre de son programme de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés. Il fait le point sur les travaux menés par le Bureau dans le territoire palestinien occupé au titre du premier Programme palestinien de promotion du travail décent (2013-2016), prolongé jusqu'à la fin de 2017, qui est mis en œuvre en partenariat avec les institutions gouvernementales et les partenaires sociaux. Il met l'accent sur les activités du BIT destinées à améliorer la situation des travailleurs et à remédier aux principaux problèmes qui se sont posés depuis la publication du dernier rapport.
2. La période considérée a été marquée par la consolidation de l'occupation, un processus de paix quasiment au point mort, une instabilité politique et sociale persistante et l'aggravation de la situation humanitaire à Gaza dans le contexte d'un blocus qui est entré dans sa dixième année. Tous ces facteurs pèsent lourdement sur les moyens de subsistance de centaines de milliers de Palestiniens et restreignent leur accès à des possibilités économiques et au travail décent. En particulier, l'occupation a nui à l'économie palestinienne, découragé l'investissement et entraîné une crise sociale caractérisée par des niveaux de chômage élevés ¹.
3. A la fin de 2016 et au début de 2017, deux initiatives importantes ont été lancées en vue de redynamiser le processus de paix et de maintenir la question de l'occupation au rang des préoccupations de la communauté internationale. La première a été l'adoption, le 23 décembre 2016, de la résolution 2334 dans laquelle le Conseil de sécurité des Nations Unies a exigé qu'Israël «arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est». La seconde a été la Conférence de Paris, organisée en janvier 2017 à l'initiative de la France pour essayer une nouvelle fois de mobiliser la communauté internationale en faveur du processus de paix. Ces deux initiatives, reléguées au second plan par d'autres priorités régionales et mondiales, n'ont néanmoins pas permis de sortir ce processus de l'impasse ².
4. Dans l'annexe au rapport intitulé *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, qu'il a soumis à la 106^e session (2017) de la Conférence internationale du Travail, le Directeur général a rappelé que la communauté internationale et ses institutions multilatérales doivent prendre une part active au processus de paix et que «la promotion et l'application de la justice sociale et du travail décent [, pierres angulaires de ce processus,] doi[ven]t se poursuivre».
5. Malgré les lourdes hypothèques qui pèsent sur le processus de paix, l'édification de l'Etat s'est poursuivie du côté palestinien. En décembre 2016, le Premier ministre, Rami Hamdallah, a présenté le Programme politique national intitulé «Les citoyens d'abord», document de planification globale pour les six prochaines années dont l'objectif est de restaurer la confiance des donateurs et de mettre en avant la capacité de gouvernance des autorités. Cela étant, cette initiative, comme d'autres visant à favoriser la constitution d'un Etat, reste entravée par la fracture politique interne et la réduction continue de l'aide au développement et de l'assistance humanitaire (l'aide budgétaire accordée par les donateurs à l'Autorité palestinienne a diminué de 16 pour cent en 2016) ³. De plus, l'édification d'un Etat exige que des efforts constants visant à renforcer le dialogue social et la coopération tripartite soient faits.

¹ BIT: *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, rapport du Directeur général, annexe, Conférence internationale du Travail, 106^e session (Genève, 2017).

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

6. Les incidences négatives de la diminution des contributions des donateurs sur la situation budgétaire ont été compensées par le maintien d'une forte pression fiscale et d'une nette réduction des dépenses au cours de la période considérée. Le déficit budgétaire est ainsi passé de 11,4 pour cent en 2015 à 8,1 pour cent en 2016 ⁴. Cette amélioration de la situation budgétaire s'est poursuivie au cours des cinq premiers mois de 2017, et le déficit devrait encore baisser pour s'établir à 6,1 pour cent du produit intérieur brut (PIB) d'ici à la fin de l'année ⁵.
7. L'économie palestinienne a progressé de 4,1 pour cent en 2016, ce qui constitue un léger mieux par rapport au taux de 3,4 pour cent enregistré en 2015, mais reste très en deçà des possibilités. A Gaza, la production a augmenté de 7,7 pour cent en 2016 – à titre de comparaison, elle avait augmenté de 6,1 pour cent en 2015. En Cisjordanie, le PIB a progressé de 3 pour cent, soit une légère hausse par rapport au taux de 2,6 pour cent enregistré en 2015 ⁶.
8. L'amélioration de la situation budgétaire et l'accélération de la croissance économique sont dues principalement à des transferts de ressources ponctuels et n'ont pas été suffisantes pour faire réellement évoluer à la hausse le revenu par habitant, développer les sources de revenus ou avoir un véritable effet sur le chômage. La dernière enquête sur la main-d'œuvre réalisée par le Bureau central palestinien de statistique fait apparaître un taux de chômage global de 29 pour cent au deuxième trimestre de 2017 (23,7 pour cent pour les hommes et 50 pour cent pour les femmes). Ce taux a atteint 44 pour cent à Gaza. Ce sont les jeunes de 20 à 24 ans qui sont le plus durement frappés, 46,3 pour cent d'entre eux étant au chômage. Le taux d'activité des femmes reste très faible (18,5 pour cent), et celles qui ont un niveau d'instruction élevé sont davantage touchées par le chômage. En outre, l'écart de rémunération entre hommes et femmes persiste malgré les avancées considérables réalisées ces dernières années par les femmes dans les domaines de l'éducation et de l'expérience professionnelle ⁷. En fait, les données portant sur l'année 2015 révèlent un écart de rémunération important, le salaire journalier médian des femmes (21,2 dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.)) représentant 76 pour cent de celui des hommes (27,8 dollars E.-U.) ⁸.

II. Etat d'avancement général de l'élaboration du programme

9. Le premier Programme palestinien de promotion du travail décent (2013-2016) a été prolongé jusqu'à la fin de 2017, tandis que la version définitive du nouveau programme (2018-2022) est en train d'être établie après les consultations approfondies avec les mandants tripartites de l'OIT engagées en novembre 2016. A l'issue de ces consultations, il a été décidé de conserver les trois domaines prioritaires arrêtés dans le premier programme (emploi et moyens de subsistance; gouvernance du marché du travail et droits des

⁴ FMI, 2017: *West Bank and Gaza Report to the Ad Hoc Liaison Committee* (en anglais uniquement).

⁵ FMI, 2017: communiqué de presse n° 17/293 établi à l'issue d'une mission effectuée par une équipe du FMI à Jérusalem-Est et à Ramallah du 11 au 20 juillet 2017.

⁶ BIT: *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, op. cit.

⁷ BIT: *Exploring the gender pay gap in Occupied Palestinian Territory: A qualitative study of the education sector*, 2016 (en anglais uniquement).

⁸ Bureau central palestinien de statistique, 2015. Salaire journalier moyen des personnes âgées de 15 ans et plus, par sexe.

travailleurs; sécurité sociale et protection sociale) et de définir pour chacun d'eux des résultats attendus plus spécifiques et plus mesurables, conformément aux conclusions et recommandations formulées au terme de l'examen du programme effectué en 2016⁹. En particulier, au titre du deuxième domaine prioritaire, il a été convenu de mettre davantage l'accent sur le renforcement du dialogue social et de la liberté syndicale.

10. Le nouveau Programme de promotion du travail décent contribue aux efforts actuellement déployés au niveau national et par les Nations Unies pour renforcer la cohésion sociale, la justice et l'égalité. Il s'inspire des priorités du Programme politique national 2017-2022 et de la Stratégie sectorielle pour le travail 2017-2022. Il est en outre conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de la Palestine 2018-2022, qui a pour objectif principal «d'améliorer les perspectives de développement pour le peuple de Palestine en faisant avancer la cause d'un Etat palestinien, en mettant en place des institutions transparentes et efficaces et en traitant les principales causes de vulnérabilité», sur la base du principe énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), qui proclame qu'il ne faut «laisser personne de côté»¹⁰.
11. Le programme actuel du BIT en matière de coopération pour le développement consiste en un portefeuille de projets doté de ressources s'élevant à environ 3,7 millions de dollars E.-U.¹¹. Quarante-six pour cent des ressources de l'actuel Programme de promotion du travail décent sont alloués à la protection sociale, 33 pour cent à la promotion de l'emploi et 8 pour cent aux travaux relatifs aux normes du travail et au dialogue social. Les 12 pour cent restants (soit 440 000 dollars E.-U.) seront affectés en fonction des résultats du nouveau Programme de promotion du travail décent.
12. Outre les ressources provenant de son budget ordinaire et de son Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO), l'OIT a pu, au moyen d'accords de coopération pour le développement, mobiliser des ressources complémentaires au cours de la période considérée afin de continuer à soutenir les interventions en matière de travail décent dans le territoire palestinien occupé. Le gouvernement koweïtien a renouvelé son appui au Programme de promotion du travail décent du BIT auquel il a versé sa contribution annuelle de 500 000 dollars E.-U. La mobilisation de fonds se poursuit sans relâche afin d'assurer le financement de la Caisse palestinienne de sécurité sociale en faisant appel à la fois aux ressources internes de l'OIT et aux partenaires pour le développement. De plus, l'OIT a mis en place un partenariat avec ONU-Femmes et élaboré un projet – qui bénéficie d'une contribution financière initiale de 500 000 dollars E.-U. apportée par le gouvernement italien¹² – afin de promouvoir l'égalité d'accès des Palestiniennes aux possibilités économiques et au travail décent et la protection de leurs droits au travail.

⁹ Document [GB.328/POL/9](#).

¹⁰ Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2018-2022, disponible à l'adresse http://www.ps.undp.org/content/dam/papp/docs/Publications/UNDP-papp-research-undaf_2018-2022.pdf (en anglais uniquement).

¹¹ Ce chiffre comprend l'ensemble des ressources extrabudgétaires et du Compte supplémentaire du budget ordinaire.

¹² La part de l'OIT dans cette contribution s'élève à 200 000 dollars E.-U.

13. Depuis 1995, l'OIT a un représentant à Jérusalem, grâce à l'appui du Bureau régional pour les Etats arabes. Quatre fonctionnaires émergeant au budget ordinaire sont basés à Jérusalem, et un fonctionnaire affecté à la coopération pour le développement est basé à Gaza, où il est chargé de soutenir les activités menées par l'Organisation.

III. Examen des progrès réalisés et des résultats obtenus dans les principaux domaines d'activité

1. Améliorer l'accès des Palestiniennes et des Palestiniens à l'emploi et aux moyens de subsistance

14. Conformément aux priorités nationales, l'OIT s'emploie activement à lutter contre les problèmes d'emploi dans le territoire palestinien occupé au moyen d'un ensemble d'interventions menées aussi bien au niveau de l'élaboration des politiques qu'en aval.
15. Au niveau de l'élaboration des politiques, l'OIT a récemment mené une étude diagnostique en matière d'emploi, dont les conclusions et recommandations ont été examinées en juillet 2017, dans le cadre d'un atelier de consultation tripartite réunissant de nombreuses parties prenantes, en vue de convenir des prochaines étapes. Cette étude a permis de faire un bilan et une analyse préliminaire des programmes et des initiatives en faveur de l'emploi existants dans le territoire palestinien occupé et de mettre en évidence les contraintes et les difficultés à surmonter ainsi que les possibilités à exploiter pour développer l'emploi productif par une croissance durable et inclusive riche en emplois. Une équipe technique tripartite sera constituée et chargée de faire fond sur ce travail pour élaborer un plan d'action national pour l'emploi – toujours avec l'appui technique du BIT – afin de formuler et de mettre en œuvre une série d'interventions bien conçues et concertées qui contribueront à améliorer le marché du travail et la situation de l'emploi des Palestiniennes et des Palestiniens. Ce plan associera différents ministères ainsi que les partenaires sociaux qui participent directement ou indirectement à la politique de l'emploi.
16. L'OIT a commandé une étude nationale sur l'avenir du travail dans le territoire palestinien occupé, qui a montré que le secteur public a atteint les limites de sa capacité d'absorption et que le secteur privé reste trop faible pour stimuler l'emploi. Selon cette étude, la plupart des entreprises sont de petite taille et ne peuvent pas se développer dans un environnement caractérisé par l'imprévisibilité et les restrictions d'accès résultant de l'occupation. De plus, le travail indépendant et la création d'entreprises sont souvent présentés comme des solutions prometteuses, mais il est peu probable que la prochaine génération de jeunes arrivants sur le marché du travail se tourne en grand nombre vers les possibilités d'entrepreneuriat.
17. Le Premier ministre palestinien a lancé au début de 2017 la Stratégie de développement des coopératives pour le territoire palestinien occupé, qui a été élaborée avec l'appui du BIT. Cette stratégie repose sur trois piliers: i) la promotion d'un environnement institutionnel favorable à la croissance et au développement du mouvement coopératif; ii) l'amélioration des performances financières et organisationnelles des coopératives; iii) l'extension des coopératives à de nouveaux secteurs tels que l'environnement, le recyclage ou les énergies renouvelables, pour n'en citer que quelques-uns. Elle souligne la nécessité d'investir dans l'éducation en matière de coopératives et d'explorer les possibilités que les technologies offrent aux jeunes et aux femmes.

18. En aval, le BIT a continué d'améliorer l'employabilité des jeunes et de faciliter leur entrée sur le marché du travail par l'entrepreneuriat et le développement des compétences. Dans le cadre d'un accord de partenariat public-privé conclu en 2016 et en concertation étroite avec le ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur, le BIT et la Fondation palestinienne pour le développement ont uni leurs efforts pour déployer le programme «Tout savoir sur l'entreprise» dans 27 établissements d'enseignement technique de la Cisjordanie et de Gaza; ce projet, qui a nécessité la formation de 120 enseignants palestiniens, a bénéficié à plus de 1 000 étudiants au cours de l'année scolaire 2016-17. En outre, le BIT a apporté un appui technique et financier au Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale aux fins de l'élaboration, de la mise en place et du suivi du programme de l'OIT intitulé «Gérez mieux votre entreprise (GERME)», par l'intermédiaire de huit prestataires de services de formation soigneusement sélectionnés.
19. Le BIT et l'Université islamique de Gaza ont poursuivi la mise en œuvre de leur initiative commune, axée au cours de la période considérée sur la fourniture d'une assistance technique à des établissements industriels pour les aider à se développer, à améliorer la productivité, à créer davantage d'emplois, à accroître leur part de marché et à pénétrer un plus grand nombre de marchés internationaux.

2. **Promouvoir les droits des travailleurs et améliorer la gouvernance du marché du travail**

20. Le BIT a pu faire de nouveaux progrès dans le domaine de l'inspection du travail et de la sécurité et santé au travail (SST) en collaboration avec les partenaires tripartites de l'OIT au sein du ministère du Travail, de la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) et de la Fédération palestinienne des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture (FPCCIA). Il a appuyé la création d'une commission tripartite de SST pour Gaza et organisé plusieurs ateliers à la fin de 2016 dans le but de renforcer les capacités des commissions tripartites nationales de SST de Ramallah et de Gaza. Il a en outre ajouté à la liste de ses partenaires le Centre national palestinien de sécurité et de santé au travail et de protection de l'environnement (COSHEP, Université polytechnique de Palestine), dont les capacités ont été renforcées, de sorte qu'il puisse mener une partie des activités de formation du BIT, comme le Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (WISE). En outre, le BIT a contribué à l'élaboration d'un profil de SST pour Gaza, qui complète celui qui a été élaboré pour la Cisjordanie en 2013.
21. Le BIT a aussi aidé le ministère du Travail à créer une base de données sur l'inspection du travail et une liste de contrôle des activités de ce service, et il a organisé à l'intention des inspecteurs du travail plusieurs ateliers de formation technique consacrés à la bonne utilisation de cette liste de contrôle et à des sujets particuliers liés à l'évaluation des risques, à la planification et à la gestion stratégique des campagnes d'inspection du travail dans le secteur de la construction en Cisjordanie comme à Gaza. Il a également organisé à la fin de 2016 un atelier de formation sur l'inspection du travail et les normes internationales du travail pertinentes destiné à aider les inspecteurs du travail nouvellement recrutés à améliorer la conformité des lieux de travail.
22. En ce qui concerne les réformes législatives, le BIT a apporté un appui technique à la Commission tripartite nationale de SST pour l'aider à rédiger une nouvelle loi en matière de SST qui soit conforme aux normes internationales du travail. Malgré les retards et obstacles qui ont émaillé le processus de révision de la législation du travail, il est tout de même parvenu à organiser plusieurs réunions avec le ministère du Travail et la PGFTU en vue de débloquent les discussions sur les questions fondamentales. De nouvelles discussions tripartites sont prévues pour septembre 2017 afin de convenir pour la période à venir d'une feuille de route pour la révision de la législation du travail, en s'appuyant sur les bons résultats des processus tripartites qui ont conduit à l'adoption de la loi sur la sécurité sociale et à la rédaction de la loi sur la SST.

23. Le BIT a aussi mené une étude sur les conditions de travail des travailleurs domestiques en Cisjordanie et dans les colonies, qui a été présentée aux mandants tripartites au début de 2017, en collaboration avec la Commission nationale pour l'emploi des femmes. Fondée sur une approche à la fois quantitative et qualitative, cette étude a souligné qu'il fallait mieux protéger les travailleurs domestiques, notamment en révisant et en appliquant plus strictement la législation du travail.
24. Le BIT a en outre continué de mener des interventions ciblées pour renforcer les capacités institutionnelles de ses partenaires sociaux. En 2017, il a organisé avec la PGFTU deux ateliers sur le rôle des organisations de travailleurs dans la réforme et l'amélioration des lois sur le travail et la sécurité sociale, ainsi que dans l'organisation des travailleurs informels dans le territoire palestinien occupé. Il a également apporté un appui technique à la FPCCIA dans le but de renforcer ses capacités à défendre ses points de vue en matière de réformes de la législation du travail en s'appuyant sur des données factuelles et à participer à un dialogue social efficace.

3. Soutenir la création d'un système complet de sécurité sociale

25. Fort de l'avancée qu'a constituée l'adoption, en septembre 2016, de la toute première loi sur la sécurité sociale applicable aux travailleurs palestiniens du secteur privé et à leurs familles ¹³, le BIT soutient actuellement la création et la mise en service de la nouvelle Caisse palestinienne de sécurité sociale. Le conseil d'administration de cette institution, qui est présidé par le ministre du Travail et dont les membres ont été nommés en décembre 2016, est chargé de planifier les activités liées à la création et à la mise en service de la Caisse. Celle-ci devrait assurer en 2018 la couverture de 82 646 travailleurs du secteur privé dans le territoire palestinien occupé, l'objectif étant d'atteindre 336 440 travailleurs de ce secteur d'ici à 2030.
26. Afin d'apporter son soutien tout au long du processus de création et de mise en service de la Caisse palestinienne de sécurité sociale, le BIT a signé le 3 juillet 2017 un accord d'exécution avec le président du conseil d'administration, grâce à une contribution du gouvernement koweïtien. Après avoir établi une feuille de route, approuvée par les parties prenantes tripartites, pour la création de la Caisse, le BIT fournit actuellement une série de services techniques; en particulier, il apporte un soutien à la conception de l'organigramme de la Caisse, à l'élaboration du mandat du conseil d'administration et à la sélection et au recrutement des membres du personnel occupant des postes clés. Le conseil d'administration recevra un appui du BIT sous la forme d'activités de renforcement des capacités et d'une assistance technique destinées à l'aider à prendre ses décisions. A cette fin, il sera notamment procédé à l'établissement d'un rapport sur la politique d'investissement du nouveau système de sécurité sociale et à une analyse de ses caractéristiques et de ses principaux processus métiers.
27. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, le BIT a facilité la conclusion de deux protocoles d'accord entre l'Autorité palestinienne et les gouvernements de la Jordanie et d'Oman afin de favoriser l'échange de connaissances dans le domaine de l'élaboration et de l'administration des politiques de sécurité sociale. De plus, il prévoit d'organiser entre septembre et décembre 2017 plusieurs voyages d'étude et ateliers à l'intention des membres du conseil d'administration qui se rendront en Jordanie, en Algérie et en Afrique du Sud, qui leur feront connaître leurs bonnes pratiques en matière de création et de fonctionnement des institutions de sécurité sociale.

¹³ Document [GB.328/POL/9](#).

28. Le BIT a aussi fourni un appui considérable à l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre d'un socle national de protection sociale, qui a été approuvée par les parties prenantes tripartites palestiniennes. L'étude qu'il a menée à cet effet comprenait un recensement des régimes de protection sociale existant dans le territoire palestinien occupé, une étude de coût fondée sur le Protocole d'évaluation rapide de l'OIT, une évaluation d'impact du socle de protection sociale sur la pauvreté, l'égalité entre hommes et femmes et le travail des enfants, une évaluation de la marge budgétaire disponible pour la protection sociale, une feuille de route pour la mise en œuvre du socle national de protection sociale proposé, l'établissement d'un groupe de travail sur les données relatives au socle de protection sociale et des recommandations tendant à la création d'une base de données unifiée sur la protection sociale.

IV. Prochaines étapes

29. La version définitive du nouveau Programme de promotion du travail décent 2018-2022 sera mise au point en concertation avec les mandants tripartites, et sa signature et son lancement sont prévus pour le dernier trimestre de 2017.
30. Compte tenu de la gravité persistante de la situation des travailleurs et de leurs familles à Gaza et en Cisjordanie, le Conseil d'administration est invité à appuyer le Bureau dans la poursuite de ses activités de promotion de l'Agenda du travail décent et de la justice sociale en faveur du peuple palestinien.
31. Le Conseil d'administration est invité à prendre note des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'actuel Programme de promotion du travail décent, notamment en ce qui concerne le dialogue social. L'Autorité palestinienne a respecté le tripartisme lors de l'adoption du Programme politique national, de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et de l'adoption de la première loi sur la sécurité sociale pour les travailleurs du secteur privé. Toutefois, des préoccupations subsistent au sujet du dialogue social, comme l'ont fait savoir certains des partenaires sociaux rencontrés au cours de la mission envoyée par le Directeur général. Le nouveau Programme de promotion du travail décent vise à renforcer le dialogue social et le tripartisme, en tant qu'objectifs propres, mais aussi en tant que moyens de promouvoir la création d'emplois en faveur de l'ensemble des Palestiniennes et des Palestiniens, la sécurité sociale et la protection sociale, ainsi que les normes internationales du travail.
32. Le Conseil d'administration est également invité à prendre note de la nécessité de mobiliser des ressources pour appuyer la mise en œuvre pleine et entière du nouveau Programme de promotion du travail décent et la réalisation de ses objectifs, notamment en ce qui concerne la mise en service de la Caisse palestinienne de sécurité sociale récemment créée qui constitue une étape importante de la voie menant à l'édification de l'Etat.